



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 7 avril 2014

Adoption d'un nouveau règlement communal sur la protection des arbres

La Municipalité de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal l'adoption d'un nouveau Règlement sur la protection des arbres correspondant aux demandes actuelles. Celui-ci constitue d'une part un instrument équitable et contemporain afin d'entretenir, voire de développer l'espace vert existant par les autorités communales et les privés, et d'autre part, un moyen de contrôle du patrimoine arboré de la commune, tant sur le domaine public que privé.

Le patrimoine arboré des communes vaudoises fait l'objet d'une protection dont la source se trouve dans la loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 20 décembre 1969 (LPNMS). Il se retrouve de même dans les Règlements spécifiques adoptés par les différentes communes vaudoises pour leur territoire respectif. Ces différents documents protègent tous les territoires, paysages, sites et localités qui méritent d'être sauvegardés pour des raisons d'intérêt général.

Le projet de nouveau Règlement reprend dans sa généralité les principes de l'ancienne version de 1984 devenue obsolète. Il conserve par conséquent son caractère restrictif et de préservation du patrimoine arboricole. Bien que cette nouvelle mouture laisse un pouvoir d'appréciation aux Services en charge de son application, il permet également des prises de décision dans une équité de traitement à l'égard des administrés.

Dès lors, les abattages d'arbres autorisés avec des plantations compensatoires suivies, ou encore l'alimentation d'un fonds réservé à l'arborisation en Ville – consécutifs à l'application d'un nouveau Règlement en phase avec les exigences actuelles en matière de protection des arbres – permettront à long terme la conservation d'un patrimoine chlorophyllien qui procure une qualité de vie indéniable et participe à la régulation locale du climat.

Renseignements :

Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal, Direction Bâtiments et Environnement - 076 372 53 63